



## **Programme de formation CACES® ENGINS DE CHANTIER R482**

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate... » - Art. R4323-55 du Code du Travail

### **Durée de la formation**

5 jours soit 35 heures (personnel débutant)

1 jour : théorie

3 Jours : pratique

1 jour : tests

### **Personne concernée**

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle un engin de chantier (catégories A-B1-B2-B3-C1-C2-C3-D-E-F-G) dont l'aptitude a été reconnue par la Médecine du Travail

### **Effectifs**

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 10 personnes maximum

### **Pré-requis**

- Présenter les aptitudes médicales requises
- Etre âgé au minimum de 18 ans
- Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de chaussures de sécurité, de gants et lunettes de protection

### **Moyens pédagogiques**

- Salles de cours avec équipement audiovisuel et rétroprojecteur
- Un local permettant de changer de vêtements préchauffé en hiver
- Des sanitaires hommes et femmes séparés
- Atelier avec aire d'évolution

### **Objectifs**

Etre capable de conduire en sécurité, un engin de chantier (catégories A-B1-B2-B3-C1-C2-C3-D-E-F-G)

- Se préparer au test CACES® ou à l'examen de conduite organisé par l'employeur
- Obtenir l'examen de conduite délivré par l'employeur et permettre l'obtention du caces

### **Programme théorique**

#### **La sécurité**

- Importance et coûts des accidents du travail
- Les responsabilités
- Prévention des accidents du travail

Analyse des risques liés à l'utilisation des engins de chantier - Statistiques des accidents du BTP - Causes des accidents - Responsabilités et comportements individuels

#### **Textes relatifs à la conduite des engins de chantier**

Encarna Formation – ZI Tétrapôle 1 – 112, allée de la Haute Combe de Savoie – 73460 TOURNON

Tél/Fax : 04 79 32 44 72 - E-mail : [encarnaformation@gmail.com](mailto:encarnaformation@gmail.com)

N°déclaration d'activité : 82 73 01512 73

- Article R.233-13-19 du code du travail - Arrêté ministériel du 2 décembre 1998 - Recommandation CNAM R.482: différentes catégories, CACES - Code de la route

### **Technologie des engins de chantier**

- Terminologie des différents types d'engins - Description et principe de fonctionnement

### **Mise en œuvre des engins**

- Contrôle avant démarrage - Démarrage moteur - Inspection de l'engin - Essais

### **Règles de sécurité liées à l'exploitation et à l'entretien des engins**

- Accès à l'engin - Energies - Hydraulique - Electricité - Moteur - Nuisances - Limites d'exploitation - Utilisations particulières

### **Règles de sécurité liées à l'environnement du chantier**

- Circulation sur chantier - Signalisation des chantiers temporaires - Canalisations enterrées - Lignes électriques - Tranchées - Milieux souterrains ou aquatiques

### **Règles de sécurité lors des arrêts et en fin de poste**

- Stationnement - Mise au repos des équipements - Arrêt moteur - Consignations - Pannes sur chantier : balisage

### **Transfert sur route des engins de chantier**

- Autonome (code de la route) - Sur porte-char

## **Programme pratique**

### **Entraînement à la conduite**

- Prise en main de l'engin et des commandes
- Vérifications de début de poste
- Circulation avec maîtrise des différents sols, en pente, en virage, en marche avant et arrière - Balisage et signalisation
- Maîtrise de la souplesse et de la précision des manœuvres
- Maîtrise des chargements et déchargements sur porte- engin
- Maintenance 1er niveau
- Vérifications de fin de poste
- Rendre compte à la hiérarchie

## **Tests CACES théorique et pratique**

Evaluation (théorique & pratique) de l'aptitude à la conduite en sécurité pour l'obtention de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur ou préparation au test CACES®.

## **Validation de la formation**

En application de la recommandation R482, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)**.

Les tests sont réalisés par ENCARNA FORMATION certifié testeur CACES® en R482 par DEKRA sous le numéro D-607-04

## **Validité**

La durée de validité du titre CACES® R482 est de 10 ans